

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Michel Zink  
(séance du lundi 19 janvier 2009)

**Emmanuel Le Roy Ladurie :** Après avoir été professeur à l'université où mon auditoire était composé de jeunes filles en fleurs, j'ai enseigné au Collège de France devant un parterre de dames à chapeau – toutes d'excellente qualité. Il n'en demeure pas moins que la surprise est grande. Aujourd'hui toutefois, on constate que les jeunes filles en fleurs également sont présentes dans les salles de cours du Collège.

Le financement privé continue à poser problème car, même au sein du Collège, certains restent opposés à l'argent privé, au nom de préjugés archaïques qui voudraient que seul l'argent public soit « propre ».

\*  
\* \*

**Jean-Robert Pitte :** Je comprends très bien que les professeurs du Collège de France ne souhaitent pas se retrouver intégrés à l'université, car il est vrai que le Collège se retrouverait gâché et ne pourrait plus guère remplir ses missions. Le problème est que beaucoup de professeurs d'université, particulièrement en lettres et en sciences humaines, se croient des professeurs au Collège de France. J'entends par là qu'ils pensent que l'université est là pour créer le savoir et le transmettre sans se préoccuper nullement des débouchés professionnels des milliers d'étudiants qui fréquentent leurs cours. Cet état d'esprit est parfaitement scandaleux quand on a plus de 70 % de taux d'échec en première année dans toutes les universités littéraires de France.

Si l'université voulait bien se préoccuper des débouchés professionnels de ses étudiants, il lui serait sans doute beaucoup plus facile de trouver un financement privé. N'est-il pas paradoxal que de l'argent privé aille vers le Collège de France qui ne forme pas, que je sache, les futurs professionnels qui travailleront dans les entreprises, alors qu'aucune université à vocation littéraire, qui devrait former ses étudiants, ne parvient à obtenir un centime ?

\*  
\* \*

**Marcel Boiteux :** Dans quelle langue enseigne-t-on au Collège de France ? En français seulement ou, à la rigueur, en grec ancien, en latin ou en hébreu ? Ou bien peut-on y enseigner dans une langue étrangère, auquel cas les cours seront vraisemblablement en anglais à 80 % dans peu de temps ?

Ma deuxième question concerne les laboratoires. Autrefois, dans un laboratoire, il y avait un grand savant aidé d'une aimable laborantine qui nettoyait les cornues. De nos jours, un laboratoire comprend toute une équipe de gens souvent éminents. Que se passe-t-il lorsque le professeur qui a obtenu un laboratoire meurt, ou prend sa retraite, et qu'on le remplace par quelqu'un qui n'a pas nécessairement les mêmes compétences ? D'autre part, on évalue normalement une équipe tous les quatre ans et, sauf cas exceptionnel, on la dissout au bout de huit ans. Qu'en est-il pour les laboratoires du Collège de France ?

\*  
\* \*

**Bernard d'Espagnat** : Dans le domaine des sciences et, plus particulièrement, de la physique qui est le mien, je me rappelle qu'il y a une quinzaine d'années se posait le problème suivant. La pointe de la recherche n'était plus à Paris, mais plutôt dans la banlieue Sud – avec Saclay, Polytechnique, Orsay... Il était en conséquence difficile d'avoir un auditoire fourni aux cours de très haut niveau qui étaient donnés au Collège de France car les scientifiques qui auraient pu être intéressés hésitaient à se déplacer et à perdre beaucoup de temps dans les transports.

Après vous avoir écouté, je pense que le problème est aujourd'hui résolu puisque les cours sont disponibles sur internet. Mais, dans ces conditions, à quoi répond l'obligation de faire ses cours dans les salles du Collège de France, sachant que l'auditoire physiquement présent ne pourra aller qu'en diminuant ?

\*  
\* \*

**Marianne Bastid-Bruguière** : Vous avez émis le souhait que des relations plus étroites s'établissent entre le Collège de France et l'Institut. Quelle forme pourraient prendre ces relations ?

Quel est le régime des professeurs du Collège de France par rapport au doctorat ? Comment se fait la direction des doctorats, sachant que les universités ne sont pas très tolérantes en cette matière et que des rivalités se manifestent souvent entre les patrons ? Le Collège de France a-t-il des liens privilégiés avec certaines universités ou bien est-ce l'élève qui vient solliciter un professeur du Collège de France et qui, ensuite, avec lui, choisit une université ?

Le problème de la pérennité des laboratoires a été évoqué par Marcel Boiteux, mais il y a aussi celui de la pérennité des personnels. Il n'y a pas que des professeurs au Collège de France, il y a également de nombreux maîtres de conférences qui généralement sont choisis autour d'une chaire. Comment réglez-vous ce problème ?

\*  
\* \*

**Alain Plantey** : Ne pourrait-on pas avoir un mot français pour le verbe « podcaster » dont le sens ne m'apparaît pas clairement ?

Nous avons fait une réforme de la fonction publique sous Giscard d'Estaing pour abaisser les limites d'âge. J'ai obtenu du Conseil d'État que le Collège de France en soit exclu et donc vous bénéficiez aujourd'hui d'un régime unique dans l'enseignement supérieur français avec la retraite à 70 ans.

\*  
\* \*

**Gabriel de Broglie** : Un certain nombre de données que vous nous avez fournies sont communes au Collège de France et à l'Institut de France. Cela m'inspire quelques réflexions.

Nous avons tous noté l'importance de l'auditorium comme élément structurant d'une grande institution. Vous savez l'attention que nous apportons à cette question. Il nous arrive fréquemment de citer le cas du Collège de France pour donner l'exemple de ce que nous voulons faire à l'Institut.

Vous accordez une grande importance à la diffusion du savoir par le biais des nouveaux médias. De ce point de vue, la réussite de l'Institut de France pourrait bien être montrée en exemple. Les chiffres d'audience que vous avez cités pour le Collège de France sont largement atteints par Canal Académie, système de diffusion de l'Institut de France.

Quelle importance accordez-vous au partage de financement entre l'argent public et l'argent privé ? Et quelle est la proportion relative de ces deux financements pour le Collège de France ? Il s'agit là d'une question cruciale pour l'Institut de France qui voit les contributions de l'État diminuer année après année.

Dans le tableau admirable que vous avez brossé, y a-t-il entre les professeurs du Collège de France quelque chose qui ressemble à la confraternité ?

\*  
\* \*

**Thierry de Montbrial :** Enseigner la science en train de se faire, c'est en principe ce qui se fait dans les universités américaines au niveau « *graduate* ». C'est aussi ce qu'est supposé faire le troisième cycle des universités françaises. En fait, la coupure entre le Collège de France et les universités françaises n'existe-t-elle pas que par le désarroi de l'université française ? Si certaines universités françaises parvenaient à s'élever au meilleur niveau mondial, il n'y aurait peut-être plus besoin du Collège de France.

À cette réflexion qui touche au fond du problème, j'aimerais ajouter une question d'ordre anecdotique. Est-il arrivé dans l'histoire du Collège que le second vote lors de la création d'une chaire nomme titulaire de cette chaire un autre que celui pour qui elle avait été créée ? Plus précisément, ne fut-ce pas le cas de Louis Leprince-Ringuet ?

\*  
\* \*

**Jean-Claude Casanova :** Votre institution a, entre autres mérites, celui d'avoir accueilli les fortes personnalités que l'université ne savait pas ou n'a pas voulu recruter. Alfred Sauvy, François Perroux en sont deux illustrations.

Vous avez en outre réussi à endiguer le rôle des ministres, de moins en moins compétents en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Vous avez endigué le rôle des syndicats, rôle légitime, que le système universitaire a promu au gouvernement ; vous avez su les mettre là où toutes les universités du monde les mettent, c'est-à-dire dans des comités et des conseils destinés à la gestion des personnels, hors du gouvernement scientifique proprement dit.

Enfin, à une époque de profonde égalité, vous avez eu le courage d'affirmer le principe de l'excellence.

À ces remarques, j'ajouterai trois questions. Quelle est la part de vos ressources propres dans le budget du Collège ? Quelle est la situation indicielle des professeurs ?

Et, dans un autre registre, comment effectuez-vous le partage entre les disciplines ? Vous choisissez en effet à la fois pour les différentes chaires la discipline et l'homme. C'est d'ailleurs une caractéristique que vous partagez avec Princeton et, me semble-t-il, All Souls. Vous fixez-vous une règle de maintien de certaines disciplines ? Et comment décidez-vous de la création d'une chaire dans une nouvelle discipline ?

\*  
\* \*

**Michel Albert :** Vous avez dit que le Collège de France avait, sur 120 millions, mobilisé 30 millions d'euros de ses ressources propres. Pourriez-vous nous dire comment ces ressources propres ont été constituées ?

Comment, par ailleurs, s'établit votre budget annuel ? Y a-t-il une dotation d'État ou percevez-vous des subventions annuelles ? Et comment évoluent-elles ?

\*  
\* \*

### **Réponses :**

**À Michel Albert :** Le budget total du Collège est de 14,8 millions, dont 6,7 millions venant de l'État, 1,7 de ressources propres, 6,4 de contrats institutionnels. La masse salariale est de 15,1 millions. Il faut ajouter à cela la Fondation Hugot.

Les 30 millions ponctionnés sur nos ressources propres ont représenté un effort considérable. Cela a été rendu possible en partie par l'intuition qu'a eue Jacques Glowinski qui a vendu énormément au premier pic de la Bourse, avant la chute de 2002. Mais nous avons en fait utilisé une part trop importante de nos ressources propres et les membres de notre comité d'orientation stratégique et scientifique, qui ont l'habitude d'institutions étrangères ayant des fonds propres considérables, estiment que nous nous sommes mis dans une situation dangereuse.

**À Jean-Claude Casanova :** Un professeur au Collège de France au sommet de l'échelle indiciaire est payé comme un professeur d'université au maximum, c'est-à-dire à l'équivalent du 2<sup>e</sup> chevron du 2<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle, échelle E. L'avantage par rapport à un professeur d'université est que le professeur au Collège de France y parvient automatiquement. Mais ce niveau de traitement pose des problèmes lorsqu'il s'agit de recruter des professeurs étrangers.

Le partage des chaires constitue une question toujours délicate. Il n'y a en fait pas de règle, mais des usages. Nous respectons sans problème un certain équilibre entre littéraires et scientifiques. En revanche, il y a des désaccords dans la répartition des masses. J'entends par là qu'un médiéviste comme moi se réjouira certes de l'irruption des disciplines du contemporain, mais il déplorera que cela se fit au détriment des langues classiques, de l'égyptologie, de l'assyriologie, etc. Le Collège de France conforterait moins son identité en ayant un économiste de plus – il est de brillants économistes ailleurs qu'au Collège – qu'il ne la menacerait en affaiblissant trop les humanités.

**À Thierry de Montbrial :** Vous avez raison pour l'enseignement doctoral des universités. Mais il n'est pas tout à fait exact de dire qu'au niveau « *graduate* » on

doive enseigner la recherche en train de se faire. Il faut bien enseigner des connaissances stables et admises pour délivrer des diplômes. Au Collège de France, en revanche, nous prenons des risques. Nous lançons une hypothèse, quitte à renoncer au bout d'un an quand nous voyons que nous nous sommes fourvoyés. C'est là un système unique qui est rendu possible par le fait que nous n'avons pas de cursus universitaire, ce qui nous imposerait une certaine raideur.

**À Gabriel de Broglie :** Pour ce qui est de la confraternité, je ne voudrais pas peindre un tableau trop idyllique, mais il règne réellement une bonne entente entre les professeurs qui, curieusement, se connaissent fort bien les uns les autres. Le fait que nous nous rencontrions souvent pour renouveler les chaires n'y est sans doute pas pour rien. Les relations au Collège de France sont chaleureuses et à mille lieues de l'atmosphère qui règne dans bien des universités.

Je battais ma coulpe en vous entendant car j'aurais dû en effet rendre hommage à Canal Académie, à Jean Cluzel et à Hélène Renard. Assurément, Canal Académie est un modèle pour le Collège de France. Je remarquerai que Canal Académie a plus de choix pour organiser ses programmes que le Collège de France qui, lui, ne diffuse que les cours qui y sont donnés, et rien d'autre.

Pour ce qui est de la proportion financement public/financement privé, il convient de noter que le financement privé est encore une nouveauté au Collège de France.

D'où viennent les fonds propres du Collège de France ? Je l'ignore, mais ils résultent probablement d'une accumulation de legs et de dons.

**À Emmanuel Le Roy Ladurie :** Les réticences au financement privé ont été remarquablement faibles au Collège de France quand on pense à l'éventail politique qui y est représenté. Tout le monde a admis pratiquement sans discussion que c'était une bonne chose. Mais nous n'en sommes encore qu'au début, à un début impressionnant grâce à la générosité de Madame Bettencourt et de Monsieur David Weill. Avec le financement partiel ou total des nouvelles chaires, le Collège de France s'est engagé dans une voie qui va s'élargir de plus en plus, sauf si la crise prenait des proportions démesurées.

**À Alain Plantey :** Je vous remercie d'avoir permis que nous gardions un âge avancé d'âge de retraite, mais je crains que nous ne soyons bientôt rattrapés par l'ensemble des salariés.

Au départ, il n'y avait pas d'âge de retraite. On était donc professeur jusqu'à la mort, mais on pouvait se faire remplacer pour les cours, ce qui se pratiquait beaucoup. En 1930, l'âge de la retraite a été fixé à 75 ans. Le front populaire l'a ramené à 70, comme pour les professeurs d'université.

**À Alain Plantey et à Marcel Boiteux :** Le problème de pérennité ou de renouvellement le plus difficile est posé par les personnels dans les chaires littéraires, là où il n'y a pas de laboratoire. Il y a là des maîtres de conférences – qui ne font pas de cours, mais qui simplement aident le professeur dans sa recherche – qui ont été recrutés par le professeur titulaire de la chaire. Lorsque celui-ci prend sa retraite, celui qui lui succède fait autre chose et a besoin d'autres maîtres de conférences. Il faut donc affecter les maîtres de conférences en place à une autre chaire, dans des conditions qui ne sont pas toujours satisfaisantes. C'est pourquoi la politique du Collège de France est aujourd'hui de ne plus avoir de postes de maîtres de conférences titulaires, mais uniquement des maîtres de conférences associés.

En ce qui concerne les laboratoires, les équipes accueillies le sont pour quatre ans renouvelables une fois. Pour que le système marche bien, il faut bien sûr appliquer strictement la règle et que l'équipe accueillie parte effectivement au bout de quatre ou huit ans. Une fois les travaux terminés, le Collège de France pourra accueillir sept à huit grands laboratoires, plus des équipes accueillies qui occupent moins de de place.

**À Bernard d'Espagnat :** Je suis évidemment mal informé sur l'auditoire de mes collègues scientifiques, mais je puis vous certifier que des auditeurs nombreux, en particulier en mathématiques, viennent d'Orsay et des autres institutions scientifiques du sud de Paris.

Le système de téléchargement – traduction, je pense, correcte de « *podcast* » - loin d'avoir fait baisser le nombre d'auditeurs au Collège, l'a jusqu'à présent accru. D'autre part, une grande partie du "public Collège de France" éprouve du plaisir à se rendre dans le Collège et à assister physiquement aux cours.

**À Jean-Robert Pitte :** Vous avez bien raison de dire que le premier devoir des universités est d'assurer un avenir aux étudiants. Le Collège de France n'a pour sa part pas d'étudiants, mais il a des chercheurs, des doctorants, dans ses laboratoires et dans ses équipes littéraires, et notre souci est grand de leur trouver des emplois.

**À Marcel Boiteux :** Pour la langue, il faut distinguer cours et séminaires. Les cours, donnés aussi bien par les professeurs permanents que par les professeurs des chaires annuelles, sont toujours en français. En revanche, les séminaires et les conférences de professeurs invités peuvent être en anglais.

\*

\* \*